

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 42 (2005)  
**Heft:** 1658

## Inhaltsverzeichnis

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 06.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Salaire réel et revenu disponible

**Le seul rattrapage du renchérissement ne suffit pas.  
Le pouvoir d'achat des salariés passe  
en premier lieu par le maintien de leur revenu disponible.**

**L**a priorité absolue de l'action syndicale, c'est la défense du salaire réel. Elle n'est pas une revendication, mais une exigence du respect de la bonne foi: les conditions du contrat initial doivent être garanties dans la durée. Le salarié ne peut pas être payé en francs dévalués, en monnaie de singe.

L'indice des prix à la consommation est considéré comme l'indicateur de référence. Son élaboration a pu être l'objet de discussions serrées: liste des prix retenus, fréquence des relevés et surtout pondération des principaux postes en fonction de leur importance pour un ménage moyen (logement, alimentation, loisirs, etc.) Pourtant même si l'appréciation subjective se mêle à la statistique scientifique, l'indice n'est pas un sujet de contestation politique. Comme tel, il est reconnu par les partenaires sociaux. Cependant l'appréciation du coût de la santé fait problème.

### Coût et prime

Des parlementaires socialistes se sont étonnés que les primes d'assurance maladie, dépense incontournable, ne soient pas prises en compte. Si elles augmentent sans que cette hausse soit

enregistrée par l'indice, elles ne sont pas compensées, elles entraînent donc une baisse du revenu disponible et la défense du salaire réel est affaiblie. Il y a arnaque écrit la conseillère nationale Géraldine Savary (PS/VD).

En fait l'indice des prix prend en compte les dépenses de santé. Le coût du tube d'aspirine ou de la chambre d'hôpital ne lui échappe pas. Mais les primes d'assurance sont le reflet non seulement des prix, mais du volume de consommation. Si un établissement hospitalier abrège la durée des séjours dans toute la mesure où les progrès de la médecine le permettent, il aura par cette rotation accélérée réduit les coûts par patient soigné, mais augmenté la facture adressée aux assurances puisque ses interventions auront été plus nombreuses. Prix et volume sont deux facteurs distincts. Si vous consommez plus, vous paierez plus, même avec un rabais de quantité! Or une société démographiquement vieillissante consomme plus de médecine. La hausse des primes le reflète.

---

*L'article d'André Gavillet continue en page 7*

### Sommaire

La chasse aux pédophiles sur le net ne va pas sans dommages.  
*page 2*  
Les étrangers sommés de s'intégrer.  
*page 3*  
Monsanto vend les OGM loin de l'Europe.  
*page 4*  
Les idées de DP: le fonds syndical de placement.  
*page 5*  
Forum: La fracture numérique se cache dans les villes.  
*page 6*  
IRIL: un documentaire entre cris et chuchôtements.  
*page 7*  
L'écriture s'enrichit à la frontière des langues.  
*page 8*

### Coupes budgétaires

L'Etat peut devoir s'alléger et s'assouplir. Mais il doit le faire guidé par une vision de son rôle, en énonçant ses tâches prioritaires et inaliénables et en les soumettant au débat démocratique.

*Édito page 3*